Madame,

Nous avons été très surpris d'apprendre hier soir, par un membre du Comité Développement Durable, la publication sur votre site Internet Nogent-Citoyen des résultats de la thermographie aérienne de Nogent-sur-Marne. Ces cartes sont la propriété de la ville et vous n'avez aucune autorisation pour les diffuser. De plus, les cartes en question ne sont pas les versions finalisées, mais des documents de travail.

Je vous demande donc de les retirer immédiatement de votre site.

La ville a fait le choix de ne pas les diffuser sur son site Internet pour 2 raisons :

- d'une part, des décalages avec le cadastre peuvent fausser les résultats et nécessitent l'interprétation d'une personne qualifiée pour la lecture de ces cartes,

- d'autre part ces résultats ne doivent pas permettre à des entreprises peu scrupuleuses de démarcher nos concitoyens.

La présentation des résultats doit se faire individuellement, par une personne formée à cet outil.

J'espère dorénavant que vous ne prendrez plus d'initiative de ce style en lieu et place de la ville.

Jacques JP MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val de Marne